Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

2025-07-04/01

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de CHAZELLE BONFILS maçonnerie à BOEN (42130) pour stationnement d'un échafaudage pendant des travaux au 785 RD 1089 à compter du 8 juillet 2025, pour une durée d'intervention estimée à 180 jours ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :
Les Ets CHAZELLE BONFILS maçonnerie sont autorisés à stationner un échafaudage au 785 RD 1089 pour une durée de 180 jours à compter du 8 juillet 2025.

Article 2 :
Cette intervention nécessitera les dispositions suivantes :
- stationnement d'un échafaudage en saillie sur la chaussée,
- interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :
Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :
Les Ets CHAZELLE BONFILS maçonnerie occuperont temporairement le domaine public, et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 5 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.
Notification sera faite à :
cbm42130@gmail.com
stdmontbrisonnais@loire.fr

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 4 juillet 2025.
Le Maire,
Pierre DREVET.

MAIRIE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
42 (Loire)